

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 novembre 2012

DCM N° 12-11-12

Objet : Versement de subventions à diverses associations culturelles.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Sur avis de la Commission des Affaires Culturelles du 23 octobre 2012, il est proposé de verser des subventions pour un montant de 27 000 € aux associations culturelles suivantes :

-Association Surface sensible (aide au projet pour la réalisation de l'installation "Femmes debout")	1 000 €
-Compagnie Les Heures paniques (aide au projet pour la création théâtrale intitulée <i>Les locataires</i> prévue à l'automne 2012 à Metz et Thionville)	4 000 €
- Euvre Nationale du Bleuet de France (aide au titre du devoir de mémoire envers les Anciens combattants et Victimes de Guerre)	1 000 €
-Centre Culturel d'Anatolie (aide exceptionnelle pour l'organisation technique liée à un concert prévu à l'Arsenal)	1 000 €
-Association Bouche à Oreille (poursuite du soutien au projet <i>Ensemble – Cour du Languedoc</i>) Cette subvention est attribuée en vue de la poursuite de l'action artistique et culturelle collective <i>Ensemble, Cour du Languedoc</i> reconduite dès l'automne 2012, dans les conditions prévues par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ci-annexée, d'un montant de 20 000 € par an, jusqu'au 30 septembre 2014.	20 000 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 23 octobre 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER des subventions pour un montant global de 27 000 € aux associations culturelles suivantes :

- Association Surface sensible (aide au projet <i>Femmes debout !</i>)	1 000 €
- Compagnie Les Heures paniques (aide à la création <i>Les Locataires</i>)	4 000 €
- Œuvre Nationale du Bleuet de France (aide au titre du devoir de mémoire envers les Anciens combattants et Victimes de Guerre)	1 000 €
- Centre Culturel d'Anatolie (aide exceptionnelle pour l'organisation technique liée à un concert prévu à l'Arsenal)	1 000 €
- Association Bouche à Oreille (poursuite du soutien au projet <i>Ensemble – Cour du Languedoc</i>)	20 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle

Commissions : Affaires culturelles du 23 octobre 2012

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34

Absents : 21

Dont excusés : 13

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE